



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 16 septembre 2014 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

**SONT PRÉSENTS :**

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
Jacques Bernier :	conseiller, maire suppléant de Rivière-au-Tonnerre;
M <sup>me</sup> Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean.

**EST PRÉSENT PAR TÉLÉPHONE**, sur consentement de tous les membres du conseil de la MRC de Minganie :

M. Jean-François Boudreault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti.
-------------------------------	--

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

M <sup>mes</sup> Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Sara Richard :	directrice générale adjointe et coordonnatrice à l'aménagement;
Fanie Boudreau :	secrétaire-trésorière adjointe.

**1. PÉRIODE DE RÉFLEXION**

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2014;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
  - 5.1 Programme de développement régional et forestier;
  - 5.2 Dossiers « Énergies »;

## PROCÈS-VERBAL

MRC  
de  
MINGANIE



- a) Complexe de la Romaine;
- b) Projet d'exploration pétrolière sur L'Île-d'Anticosti;
- 5.3 Planification stratégique;
- 5.4 Complexe aquatique de la Minganie;
  - a) Rencontre de travail;
  - b) Service d'expert conseil;
- 5.5 Pacte rural;
- 6. ADMINISTRATION ET GESTION :
- 6.1 Adoption des comptes et des décaissements;
- 6.2 Serveur - Adjudication;
  - a) Acquisition, configuration et mise en place d'une infrastructure de virtualisation de serveurs;
  - b) Travaux connexes;
- 6.3 Contrats;
  - a) Évaluation de rendement;
  - b) Photocopieur;
  - c) Informatique Côte-Nord;
- 6.4 Vente pour défaut de paiement de taxes;
- 6.5 Service d'évaluation municipale;
- 6.6 Matières recyclables;
  - a) Traitement;
  - b) Transport;
- 6.7 Association forestière Côte-Nord;
- 6.8 Nominations;
- 6.9 Déplacements des élus.
- 7. DEMANDES D'APPUI :
- 7.1 Centre de la Petite Enfance Picassou;
- 7.2 MRC de Témiscamingue;
- 7.3 MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- 7.4 Association touristique de Harrington Harbour.
- 8. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS;
- 9. AFFAIRES NOUVELLES ;
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2014

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 19 août 2014, et ce, tel que rédigé.

#### 5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

##### 5.1 Programme de développement régional et forestier (PDRF)

Attendu l'entente de collaboration relative au PDRF 2014-2015 avec la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord aux termes de laquelle la MRC reçoit une enveloppe budgétaire de 99 922 \$;

Attendu que l'enveloppe budgétaire consentie à la MRC de Minganie pour l'année 2014-2015 aux termes de cette entente a été bonifiée de sorte qu'une somme additionnelle de 6 950 \$ sera versée à la MRC dans le cadre du PDRF;

180-14

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



181-14

Attendu que la somme réservée par la MRC pour la gestion du PDRF est de 6,5 % de l'enveloppe annuelle versée à la MRC, et ce, en raison des nombreux déplacements qui doivent être effectués par le responsable de la gestion du Programme vue l'étendue du territoire de la MRC de Minganie;

Attendu la décision de la MRC aux termes de la résolution numéro 167-14 à l'effet que les projets priorités au rang 9 et suivants dans le cadre du PDRF pour l'année 2013-2014 qui n'ont pas reçu d'aide financière faute de budget puissent recevoir une aide financière dans le cadre du PDRF pour l'année 2014-2015;

Attendu que l'Association chasse et pêche avait droit à une somme de 28 700 \$ dans le cadre du PDRF 2014-2015 pour la réalisation d'un stationnement à la rivière Le chasseur, mais qu'elle a reçu la somme de 20 261 \$, faute de budget;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la directrice générale ou son adjointe soit autorisée à signer l'addenda à l'entente de collaboration relative au PDRF 2014-2015 avec la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, afin de recevoir la somme additionnelle de 6 950 \$;
- Que la MRC de Minganie se réserve la somme de 451 \$ pour la gestion du PDRF, représentant 6,5 % de la somme additionnelle de 6 950 \$ versée à la MRC dans le cadre du PDRF pour l'année 2014-2015;
- Que la somme de 6 499 \$ provenant du PDRF 2014-2015 soit versée à l'Association chasse et pêche pour la réalisation d'un stationnement à la rivière Le chasseur.

## **5.2 Dossiers « Énergie »**

### **a) Complexe de la Romaine**

Attendu l'Entente intervenue entre Hydro-Québec et la MRC de Minganie en date du 21 janvier 2008 et intitulée : «Complexe de la Romaine – Entente avec la MRC de Minganie»;

Attendu l'article 13.5 de ladite entente qui stipule que les parties déclarent confidentielle l'entente, mais qu'elles peuvent consentir d'un commun accord et par écrit à en divulguer le contenu;

Attendu que dans le cadre du BAPE, les parties ont convenu de publier un document intitulé : «Résumé des sommes versées par Hydro-Québec à la MRC de Minganie dans le cadre de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la MRC de Minganie», lequel divulgue les principaux éléments de cette entente;

182-14

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :



- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie consent à ce que le contenu de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la MRC de Minganie en date du 21 janvier 2008 et intitulée : «Complexe de la Romaine – Entente avec la MRC de Minganie» soit divulgué entièrement;
- Que la présente résolution soit transmise à Hydro-Québec, afin d'obtenir son consentement à ce que le contenu de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la MRC de Minganie intitulée : «Complexe de la Romaine – Entente avec la MRC de Minganie» soit public.

**b) Projet d'exploration pétrolière sur L'Île d'Anticosti**

Attendu le projet d'exploration pétrolière sur L'Île d'Anticosti;

Attendu que des dizaines de millions de dollars ont été déjà investis par le gouvernement et la société d'exploration pétrolière Pétrolia, afin d'effectuer 15 forages en 2014;

Attendu que la première phase des travaux pour 2014 est déjà avancée;

Attendu que les résultats des travaux effectués en 2014 doivent ensuite être analysés, afin de forer trois puits avec fracturation, et ce, dès 2015;

Attendu que la MRC tient à être informée des conséquences environnementales de la fracturation des puits et des procédés de prélèvement de l'eau dans les rivières situées sur le territoire de la municipalité de L'Île-d'Anticosti;

Attendu la Politique de prise en compte des ressources naturelles de la MRC de Minganie;

Attendu que cette Politique établit un principe voulant que les ressources naturelles doivent se développer solidairement et régionalement, de sorte que tous les projets d'exploitation des ressources naturelles sur le territoire de la MRC sont considérés à caractère régional;

Attendu que la MRC doit être partie prenante dans tous les projets d'exploration et d'exploitation de ressources naturelles sur son territoire, et ce, dès la phase d'avant-projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie souhaite informer le Gouvernement du Québec, le promoteur du projet d'exploration pétrolière sur L'Île d'Anticosti, ainsi que la municipalité de L'Île-d'Anticosti de l'existence de la Politique de prise en compte des ressources naturelles adoptée par la MRC de Minganie et du mode de fonctionnement sur le territoire de la MRC dans le cadre d'un projet d'exploration et d'exploitation de ressources naturelles;

## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



- Que la MRC transmette une copie de la Politique de de prise en compte des ressources naturelles adoptée par la MRC de Minganie au Gouvernement du Québec, à Pétrolia, ainsi qu'à la municipalité de L'Île-d'Anticosti;
- Que la MRC constitue un comité territorial dans le cadre du projet d'exploration pétrolière sur L'Île d'Anticosti;
- Que ce comité territorial soit constitué du préfet, du maire de L'Île-d'Anticosti, du maire de Havre-Saint-Pierre et de la directrice générale de la MRC;
- Que ce comité soit informé et consulté dans tout le processus du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière sur L'Île d'Anticosti conformément à la Politique de prise en compte des ressources naturelles de la MRC, considérant que la MRC devra prendre position dans ce dossier.

### 5.3 Planification stratégique

La secrétaire-trésorière adjointe informe les élus sur l'état d'avancement de la préparation des journées du 17 et 18 octobre 2014 à l'égard de la planification stratégique de la Minganie.

### 5.4 Complexe aquatique de la Minganie

#### a) Rencontre de travail

Il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC tienne une rencontre de travail le 30 septembre prochain sur le projet de complexe aquatique et transport collectif régional et sur le dossier de de la foresterie en Minganie;
- D'affecter les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°184-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### b) Service d'expert conseil

Attendu la résolution numéro 163-14 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 19 août 2014 à l'effet de consulter au besoin la Corporation aquatique Maskoutaine, soit le directeur général monsieur Éric Leuenberger, ayant une expertise en complexe aquatique, et ce, préalablement à l'approbation des plans et devis;

Attendu que monsieur Éric Leuenberger n'est plus directeur général de la Corporation aquatique Maskoutaine, mais que la MRC désire continuer à utiliser les services de ce dernier;

184-14

## PROCÈS-VERBAL

MRC  
de  
MINGANIE

185-14



En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- D'autoriser la consultation au besoin de monsieur Éric Leuenberger à titre de service d'expert conseil dans le domaine aquatique dans le cadre du processus d'approbation des plans et devis du complexe aquatique de la Minganie, et ce, jusqu'à concurrence de la somme de 24 999,99 \$ incluant les taxes;
- D'affecter les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°185-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### 5.5 Pacte rural

Attendu la résolution numéro 110-14 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 20 mai 2014 à l'effet de confier certaines responsabilités au CLD Minganie à l'égard de la gestion du Pacte rural dont l'analyse de l'admissibilité des projets, ainsi que le suivi administratif des demandes d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer le protocole d'entente avec le CLD Minganie concernant la gestion du Pacte rural 2014-2019.

## 6. ADMINISTRATION ET GESTION

### 6.1 Adoption des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Frédéric Gagnon et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 6.1 A », la liste des dépenses « 6.1 B » et « 6.1 C », ainsi que la liste portant sur le budget 2014 au document « 6.1 D »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

186-14

187-14

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°187-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**6.2 Serveur – Adjudication**

**a) Acquisition, configuration et mise en place d'une infrastructure de virtualisation de serveurs**

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition, la configuration et la mise en place d'une infrastructure de virtualisation de serveurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 août 2014 à 11 h;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu une seule soumission dans le cadre de cet appel d'offres, soit celle de USUS Technologies Inc. au montant de 98 302,48 \$ taxes incluses;

Attendu que le prix proposé accusait un écart important avec le prix prévu dans l'estimation de la MRC, soit 75 000 \$ taxes incluses;

Attendu qu'une MRC peut s'entendre avec un soumissionnaire unique pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans changer les autres obligations;

Attendu les négociations entre la MRC et USUS Technologies Inc. pour obtenir un prix révisé à la baisse;

Attendu la nouvelle proposition de USUS Technologies Inc. au montant de 90 725,62 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

188-14

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- D'octroyer le contrat pour l'acquisition, la configuration et la mise en place d'une infrastructure de virtualisation de serveurs à USUS Technologies Inc. au montant de 90 725,62 \$ taxes incluses;
- D'autoriser monsieur Luc Noël, préfet et madame Nathalie de Grandpré, directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.



189-14

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 188-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### **b) Travaux connexes**

Attendu les travaux connexes pour permettre l'implantation de nouveaux serveurs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie procède à l'achat des logiciels de serveurs et d'anti-virus, ainsi qu'à la préparation du local pour les serveurs, dont la climatisation;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 189-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### **6.3 Contrats**

#### **a) Évaluation de rendement**

Attendu que la législation actuelle qui encadre et régleme le processus d'adjudication des contrats des organismes municipaux permet aux MRC de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC désigne madame Nathalie de Grandpré, directrice générale de la MRC, responsable de l'évaluation de l'ensemble des contrats octroyés par la MRC, afin de pouvoir procéder à une évaluation de rendement des entrepreneurs et fournisseurs dans le cadre des prochains contrats qui seront octroyés.

190-14

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



191-14

**b) Photocopieur**

Attendu que le contrat de location du photocopieur de la MRC prend fin le 15 octobre 2014;

Attendu que la MRC peut conclure de gré à gré un contrat comportant une dépense de moins de 25 000 \$ incluant les taxes;

Attendu que la Bureautique de Havre-Saint-Pierre est la seule entreprise située en Minganie offrant la location de photocopieurs, incluant le service d'entretien et de réparation, ainsi que les pièces et l'encre;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie contracte avec la Bureautique de Havre-Saint-Pierre pour la location d'un nouveau photocopieur;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 191-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

192-14

**c) Informatique Côte-Nord**

Il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- De renouveler le contrat avec Informatique Côte-Nord relativement à l'entretien des systèmes informatiques appartenant à la MRC de Minganie, et ce, sous forme d'un bloc de services d'un montant de 20 000 \$;
- D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 192-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



193-14

#### 6.4 Vente pour défaut de paiement de taxes

Attendu que la MRC a vendu à l'enchère publique et adjugé à la municipalité de Havre-Saint-Pierre le lot 814 aux termes d'un certificat d'adjudication publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sept-Îles, le 30 juin 1999, sous le numéro 1494;

Attendu que le lot 814 n'a pas été racheté ou repris dans la période prévue par la Loi, soit dans les deux années suivant la date de l'adjudication à la municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Attendu que le lot 814 a été subdivisé en totalité pour devenir les lots 814-1 et 814-2;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que le préfet et la directrice générale de la MRC soient autorisés à signer l'acte de vente notarié des lots 814-1 et 814-2 en faveur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, laquelle a droit à un titre de propriété définitif.

#### 6.5 Service d'évaluation municipale

Attendu que le contrat de service d'évaluation municipale de la MRC avec monsieur Denis Brazeau, évaluateur vient à échéance le 31 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

194-14

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- De procéder à un appel d'offres public pour les services d'un évaluateur, afin de recevoir des soumissions pour un contrat de service d'une durée de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 194-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 6.6 Matières recyclables

##### a) Traitement

Attendu que le centre de tri Le Phare de Port-Cartier a caractérisé trois remorques de matières recyclables provenant du centre de récupération de la Minganie, afin de proposer à la MRC un tarif de traitement approprié à la qualité de la matière;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



195-14

Attendu que le centre de tri Le Phare de Port-Cartier a toujours proposé un tarif considérablement plus élevé que le centre de tri Société Via situé à Lévis où la MRC achemine ses matières recyclables;

Attendu qu'après analyse, la proposition du centre de tri Le Phare de Port-Cartier de 130 \$ / tonne métrique excluant les taxes en date du 10 septembre dernier s'avère plus dispendieuse que celle du centre de tri Société Via;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie continue à expédier les matières recyclables provenant du centre de récupération de la Minganie au Centre de tri Société Via situé à Lévis, puisque cette entreprise d'économie sociale représente l'option la plus avantageuse en termes de coûts-bénéfices.

**b) Transport**

Attendu que le contrat entre la MRC de Minganie et EXPRESS Havre-Saint-Pierre pour le transport des matières recyclables vers la Société Via située à Lévis est échu;

Attendu que les matières recyclables provenant du centre de récupération de la MRC sont traitées à la Société Via pour la prochaine année;

Attendu que la MRC doit accorder un contrat d'un an pour le transport de ses matières recyclables vers la Société Via située à Lévis;

Attendu que le contrat de transport des matières recyclables vers la Société Via pour la prochaine année représente une dépense entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

196-14

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie procède à une demande de soumission par voie d'invitation écrite auprès d'au moins 2 entreprises de transport;
- Que la MRC de Minganie octroi le contrat de transport au plus bas soumissionnaire conforme;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



197-14

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°196-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 6.7 Association forestière Côte-Nord

Attendu la demande d'aide financière de l'Association forestière Côte-Nord au montant de 1 000 \$, afin de soutenir la réalisation des activités régionales de l'Association pour l'année 2014-2015;

Attendu que l'Association est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'informer et sensibiliser la population nord-côtière sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques du milieu forestier;

Attendu que chaque année, l'Association organise plusieurs activités en Minganie, dont une visite gratuite des écoles primaires et secondaires de la Minganie pour livrer des ateliers éducatifs sur la forêt, une participation aux activités carrière à l'école Mgr-Labrie, l'organisation de sorties en forêt et la réalisation d'une tournée des municipalités de la Minganie à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts;

Attendu que l'étendue du territoire occasionne des frais de déplacements élevés;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie verse une somme de 1 000 \$ à l'Association forestière Côte-Nord pour le financement de ses activités pour l'année 2014-2015;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°197-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 6.8 Nominations

Attendu les résolutions numéro 176-14 et 177-14 adoptées lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 19 août 2014, et ce, traitées en Affaires nouvelles alors qu'un membre du conseil de la MRC était absent;

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

198-14



En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie entérine les résolutions numéro 176-14 et 177-14 adoptées lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 19 août 2014 aux termes desquelles monsieur Frédérick Gagnon a été nommé en remplacement de madame Aline Beaudin au comité de travail régional en transport et madame Josée Brunet nommée représentante de la MRC de Minganie sur le conseil d'administration de COSTE
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°198-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**6.9 Déplacements des élus**

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement :

199-14

- D'autoriser le déplacement du préfet au congrès de la FQM à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2014;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°199-14.

Certifié en date du 16 septembre 2014.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**7. DEMANDES D'APPUI**

**7.1 Centre de la Petite Enfance Picassou**

Attendu la décision du ministère de la Famille de reporter en 2019-2020 la réalisation du projet de 80 nouvelles places au centre de la petite enfance en Minganie;

Attendu que l'installation actuelle de 73 places est loin de répondre à la demande criante de places en garderie;

Attendu qu'il n'existe aucune solution de garde pour les enfants en Minganie, à part le centre de la petite enfance et le milieu familial, de loin très insuffisant;



200-14

Attendu que l'annonce en décembre 2013 de l'octroi de 80 nouvelles places était venue à point pour nos familles;

Attendu que le gouvernement doit démontrer de l'intérêt pour le développement des régions éloignées du Québec et il doit connaître davantage les réalités vécues en Minganie;

Attendu les efforts déployés depuis 2009 pour l'obtention de ces nouvelles places;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie demande à madame Francine Charbonneau, Ministre de la Famille, de réviser l'échéancier de réalisation du projet de 80 nouvelles places en garderie en Minganie.

### 7.2 MRC de Témiscamingue

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 7.3 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Attendu que la MRC de Minganie est mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) des programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire;

Attendu que la MRC est responsable de la livraison du programme d'adaptation à domicile (PAD), du programme RénoVillage (RVI), du programme de réparation d'urgence (PRU) et du programme de logement pour aînés autonomes (LAAA);

Attendu que la SHQ a amorcé il y a plusieurs mois une réflexion pour améliorer la livraison de ces programmes;

Attendu qu'à la fin de l'exercice financier du gouvernement le 31 mars dernier, aucun budget n'a été alloué dans les différents programmes de la SHQ;

Attendu que ces programmes s'adressent à des citoyens les moins bien nantis de notre société et qui peinent souvent à maintenir leur propriété dans un état acceptable et sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement :

201-14

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie demande au gouvernement du Québec via la Société d'habitation du Québec d'octroyer dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat;
- Que copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre, monsieur Philippe Couillard, à la Députée de Duplessis, madame Lorraine Richard, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.



202-14

#### 7.4 Association touristique de Harrington Harbour

Attendu la demande d'appui de l'Association touristique de Harrington Harbour dans le cadre de leur demande d'aide financière auprès de la Coalition nationale sur les sentiers pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel en Basse-Côte-Nord, ainsi que la mise en place d'un tronçon entre Chevery et Tête-à-la-Baleine;

Attendu que ce sentier multifonctionnel permettrait, d'une part, de relier l'année durant les communautés actuellement isolées et, d'autre part, servirait de levier économique pour les communautés en améliorant l'offre pour le tourisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie l'Association touristique de Harrington Harbour dans le cadre de leur demande d'aide financière auprès de la Coalition nationale sur les sentiers pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel en Basse-Côte-Nord, ainsi que la mise en place d'un tronçon entre Chevery et Tête-à-la-Baleine.

#### 8. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Les divers représentants résument leur participation aux divers comités.

#### 9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

#### 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 25.

Le préfet,

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

203-14

**PROCÈS-VERBAL**  
**MRC**  
**de**  
**MINGANIE**

